

Date de transmission de l'acte: 24/03/2026
Date de réception de l'AR: 24/03/2026
01521500384-DE_2026_021-DE
A E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL - Commune

Séance du samedi 21 mars 2026
Délibération N° DE_2026_021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Muriel JOUNT.

Présents : Bernard LACOUR, Sylvie JUILLARD, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Arnel CHAULET, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSER, Muriel JOUNT, Thierry FONTY

Représentés :

Absents :

Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Dominique BON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-désigne Mme BON Dominique pour remplir cette fonction

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Muriel JOUNT
Le Présidente de séance

Dominique BON
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL - Commune

Séance du samedi 21 mars 2026
Délibération N° DE_2026_022

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	3
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Muriel JOUNT.

Présents : Bernard LACOUR, Sylvie JUILLARD, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Armel CHAULET, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSE, Muriel JOUNT, Thierry FONTY

Représentés :

Absents :

Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Dominique BON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election du Maire

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme JOUNT Muriel, la plus âgée des membres du conseil.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un appel à candidature il est procédé au vote. Monsieur Bernard LACOUR est candidat.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu : M. LACOUR Bernard 12 voix (douze voix)

Date de transmission de l'acte: 24/03/2026
Date de réception de l'acte: 24/03/2026
015-211500384-DE-2026_022-DE
AGENCI

M. LACOUR Bernard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Muriel JOUNT
Le Président de séance

Dominique BON
Secrétaire de séance

M Jount



BON

Date de transmission de l'acte: 24/03/2026
Date de réception de l'AR: 24/03/2026
0152500384-DE_2026_023-DE
A E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL - Commune

Séance du samedi 21 mars 2026
Délibération N° DE_2026_023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	2
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard LACOUR.

Présents : Bernard LACOUR, Sylvie JUILLARD, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Armel CHAULET, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSER, Muriel JOUNT, Thierry FONTY

Représentés :
Absents :
Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Dominique BON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election du maire délégué de Marchal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17,

Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection du maire délégué de Marchal conformément aux dispositions prévues à l'art L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après un appel à candidature il est procédé au vote. Madame PRADEL Martine est candidate.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu : Mme PRADEL Martine 13 (treize) voix

Mme PRADEL Martine ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire délégué de Marchal

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard LACOUR
Le Président de séance

Dominique BON
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 24/03/2026
Date de réception de l'AR: 24/03/2026
0152 500384-DE_2026_024-DE
A E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL - Commune

Séance du samedi 21 mars 2026
Délibération N° DE_2026_024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard LACOUR.

Présents : Bernard LACOUR, Sylvie JUILLARD, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Armel CHAULET, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSER, Muriel JOUNT, Thierry FONTY

Représentés :

Absents :

Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Dominique BON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Nombre de postes d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Considérant qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de quatre adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide :

- d'approuver le maintien de quatre postes d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard LACOUR
Le Président de séance

Dominique BON
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL - Commune

Séance du samedi 21 mars 2026
Délibération N° DE_2026_025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	3
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard LACOUR.

Présents : Bernard LACOUR, Sylvie JUILLARD, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Arnel CHAULET, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSER, Muriel JOUNT, Thierry FONTY

Représentés :

Absents :

Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Dominique BON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Après dépouillement,

Monsieur le Maire proclame les résultats :

* nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

* nombre de bulletins nuls ou assimilés : 3

* suffrages exprimés : 12

* majorité requise : 7

Date de transmission de l'acte: 24/03/2026

Date de réception de l'AR: 20/03/2026

01121150388DE-2026-22-DE

A E D

La liste "JUILLARD Sylvie " a obtenu douze voix(12) voix

La liste "JUILLARD Sylvie " ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- 1er Adjoint : JUILLARD Sylvie
- 2ème Adjoint : HAUTIER Daniel
- 3ème Adjoint : JUILLARD Marie-Chantal
- 4ème Adjoint : CHAULET Armel

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard LACOUR
Le Président de séance

Dominique BON
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 24/03/2026
Date de réception de l'AR: 24/03/2026
01521500384-DE_2026_026-DE
A E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL - Commune

Séance du samedi 21 mars 2026
Délibération N° DE_2026_026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard LACOUR.

Présents : Bernard LACOUR, Sylvie JUILLARD, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Arnel CHAULET, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSER, Muriel JOUNT, Thierry FONTY

Représentés :

Absents :

Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Dominique BON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du PV du conseil municipal du 14 Mars 2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 Mars 2026.

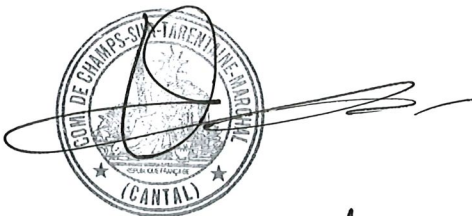
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Mars 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard LACOUR
Le Président de séance

Dominique BON
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bon', written over a horizontal line.

Date de transmission de l'acte: 24/03/2026
Date de réception de l'AR: 24/03/2026
01521500384-DE_2026_027-DE
A E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac

CHAMPS SUR TARENTEINE MARCHAL - Commune

Séance du samedi 21 mars 2026
Délibération N° DE_2026_027

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard LACOUR.

Présents : Bernard LACOUR, Sylvie JUILLARD, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Arnel CHAULET, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arlène VAN MELLE, Patrick WESPISSE, Muriel JOUNT, Thierry FONTY

Représentés :

Absents :

Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Dominique BON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Commissions communales

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir la mise en place des différentes commissions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer et de composer les commissions de la manière suivante :

COMMISSION DES TRAVAUX

Voirie, Espaces verts, Service technique , Urbanisme, Environnement, Sécurité

Responsables : HAUTIER Daniel et GILLY Serge

Dominique BON, Martine PRADEL, TRAINS Serge, FONTY Thierry, WESPISSE Patrick

COMMISSION CADRE DE VIE

Santé, Petite enfance, Jeunes, Personnes âgées, Education, Animations

Responsable : JUILLARD Sylvie

Dominique BON, Marie Thérèse CHABRIER, Martine PRADEL, Arlène VAN MELLE, Muriel JOUNT

COMMISSION ECONOMIE-DEVELOPPEMENT

Artisanat, Commerce, Agriculture, Tourisme, Camping, Développement durable, Energies renouvelables

Responsables : JUILLARD Marie Chantal et TRAINS Serge

Date de transmission de l'acte: 24/03/2026
Date de réception de l'AR: 24/03/2026
01211500384-E-2026_027-DE
A G R E E

HAUTIER Daniel, JUILLARD Sylvie, PRADEL Martine, VAN MELLE Arlène,

WESPISSER Patrick, FONTY Thierry

COMMISSION COMMUNICATION / CULTURE

Informations intra, interne et externe. Site internet. Nouvelles technologies. Associations, Culture, Animations évènementielles

Responsables : CHAULET Armel et GELLÉ Jean-Claude

BON Dominique, CHABRIER Marie-Thérèse, JUILLARD Sylvie, PRADEL Martine, JOUNT Muriel

COMMISSION DU BUDGET/FINANCES

Politique budgétaire

Responsable : LACOUR Bernard

BON Dominique, JUILLARD Sylvie, PRADEL Martine, WESPISSER Patrick, FONTY Thierry

COMMISSION AIDE SOCIALE

Accompagnement de personnes en difficulté

Responsable : LACOUR Bernard

JUILLARD Sylvie, JUILLARD Marie-Chantal, PRADEL Martine, JOUNT Muriel, FONTY Thierry

Il est précisé que M. le Maire est membre de droit

dans toutes les commissions.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard LACOUR
Le Président de séance

Dominique BON
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL - Commune

Séance du samedi 21 mars 2026
Délibération N° DE_2026_028

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard LACOUR.

Présents : Bernard LACOUR, Sylvie JUILLARD, Daniel HAUTIER, Marie Chantal JUILLARD, Armel CHAULET, Martine PRADEL, Marie-Thérèse CHABRIER, Dominique BON, Jean-Claude GELLÉ, Serge GILLY, Serge TRAINS, Arène VAN MELLE, Patrick WESPISSE, Muriel JOUNT, Thierry FONTY

Représentés :

Absents :

Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Dominique BON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués au Syndicat des Eaux de la Haute Artense

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-22,

Vu le procès-verbal établissant les résultats des dernières élections,

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la désignation de deux délégué titulaires :

Ainsi, ont été désigné à l'unanimité :

- M. Bernard LACOUR
- M. Serge TRAINS

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard LACOUR
Le Président de séance

Dominique BON
Secrétaire de séance

